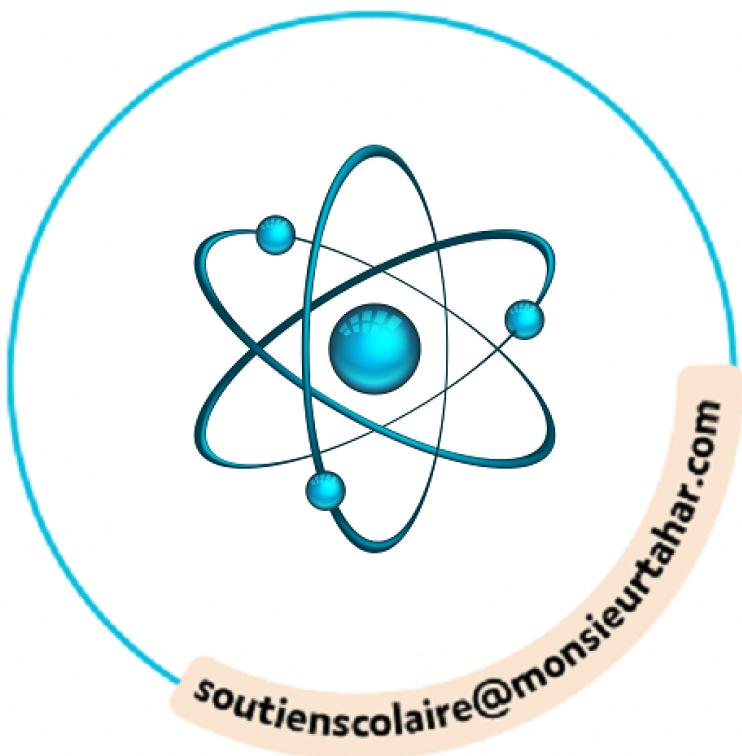
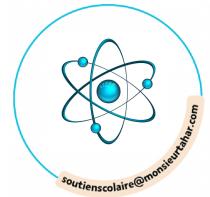


HISTOIRE



CHAPITRE 1

Impérialisme et démocratie à Athènes



VOCABULAIRE

► **Boulè** : conseil formé de 500 citoyens tirés au sort chaque année. Il prépare le travail de l'*Ecclésia* et contrôle les magistrats.

► **Classes censitaires** : catégories dans lesquelles les citoyens sont répartis en fonction de leur richesse et qui déterminent leurs droits (exercice des magistratures) et leurs devoirs (type de service militaire, impôts).

► **Ecclésia** : assemblée du peuple, dont les citoyens sont membres de droit. Elle vote les lois, élit certains magistrats, décide de la paix et de la guerre.

► **Guerres médiques** : guerres menées par les Grecs contre les Perses de 490 à 479 av. J.-C. Les Mèdes sont un peuple apparenté aux Perses.

► **Hélée** : tribunal du peuple, formé de citoyens tirés au sort qui rendent la justice, dans des procès souvent politiques.

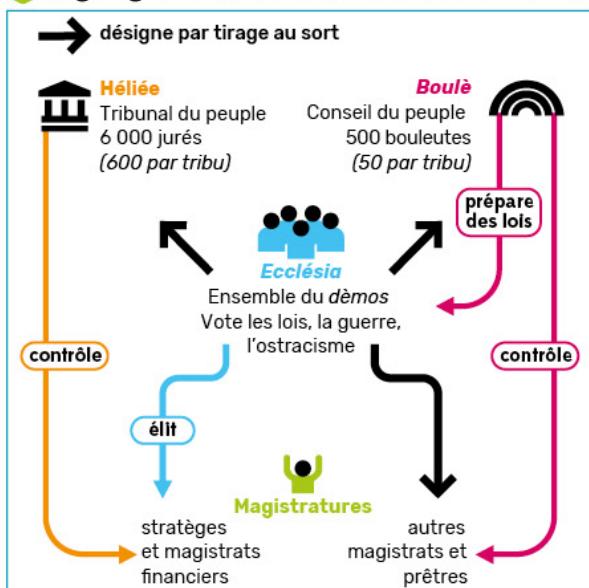
Dans le monde grec des cités-États, Athènes élabore, à partir de la fin du VI^e siècle av. J.-C., une démocratie qui se substitue à un régime aristocratique. Ce processus politique est étroitement lié à son impérialisme sur le monde grec.

A La naissance de la démocratie et de l'impérialisme athéniens

● **La démocratisation d'Athènes.** Depuis les réformes de Solon en 594-593, les citoyens sont répartis en quatre **classes censitaires**. Les droits et les devoirs ne sont plus déterminés par la naissance, mais par la fortune. Si les fonctions de commandement sont réservées aux plus riches, les citoyens pauvres, les thètes, jouissent néanmoins de droits politiques, en participant à l'*Ecclésia* et à l'*Hélée*. En 508-507, Clisthène crée un conseil, la **Boulè**, formé de 500 citoyens tirés au sort chaque année parmi dix tribus (doc. 1). Chaque tribu rassemble des citoyens de la ville, de la côte et de la campagne, ce qui assure l'unité de la cité.

● **La ligue de Délos.** Athènes joue un rôle décisif pour arrêter l'invasion perse. Les victoires des fantassins, les hoplites, à Marathon (490 av. J.-C.) et de la flotte à Salamine (480 av. J.-C.) sont célébrées par Hérodote. Il y voit la supériorité du régime démocratique sur la monarchie perse. Le rôle joué par les thètes comme rameurs dans la flotte pousse à accroître leur rôle politique et à poursuivre la démocratisation. Athènes profite de son prestige et du retrait de Sparte, absorbée par des débats internes, pour créer en 478 une alliance avec les cités de l'Égée et de l'Asie Mineure dont elle prend la tête : la ligue de Délos. Le centre en est le sanctuaire de l'île de Délos, qui conserve le tribut (*phoros*) versé par les cités alliées et destiné à financer une flotte commune, prête à intervenir contre les Perses.

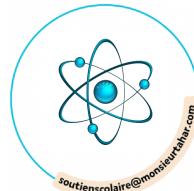
1 Organigramme des institutions athéniennes



B Le « siècle de Périclès »

● **L'impérialisme d'Athènes.** Au milieu du V^e siècle, la domination d'Athènes sur les cités alliées s'accentue. En 454, le trésor de la ligue est transféré à Athènes, qui en utilise une partie pour financer la reconstruction de l'Acropole incendiée par les Perses. En 448, la paix conclue avec les Perses fait perdre à la ligue sa principale raison d'être. Pourtant, Athènes la maintient, malgré la révolte de plusieurs cités qui veulent en sortir. Désormais, certaines d'entre elles doivent non seulement payer le *phoros*, mais se voient aussi imposer une garnison athénienne.

● **L'apogée de la démocratie.** Périclès domine la vie politique de 461 à 429. Fort de la prospérité apportée par l'empire maritime, il consolide la démocratie en instaurant le *misthos*. Cette indemnité est versée par l'État aux citoyens qui participent à la vie politique, pour les dédommager du manque à gagner d'une journée de travail. Les citoyens bénéficient aussi de distributions de blé. Toutefois, pour limiter les dépenses, une loi restreint les conditions d'accès à la citoyenneté en 451 av. J.-C (doc. 2). En outre, le système censitaire est maintenu; les thètes restent exclus des fonctions dirigeantes.



C L'affaiblissement de la puissance athénienne et la démocratie en crise

● **La démocratie en crise.** De 431 à 404 av. J.-C., Athènes affronte sa grande rivale, Sparte, dans la guerre du Péloponnèse. Elle en sort vaincue. Les partisans de l'aristocratie attribuent cette défaite à son régime : la démocratie est renversée brièvement en 411, puis en 404-403 avec le soutien de Sparte. Elle est rétablie en 403. Mais la dissolution de la ligue de Délos ne permet plus à Athènes de compter sur le tribut des alliés pour assurer son rayonnement et financer sa démocratie. On voit arriver sur le devant de la scène politique des « hommes nouveaux ». Alors qu'au V^e siècle, les **stratèges** exaltaient l'hégémonie athénienne sur le monde grec, au IV^e siècle, les orateurs s'adressent à un **demos** qui a perdu ses illusions et est inquiet face aux difficultés économiques.

● **La chute de la démocratie.** Au milieu du IV^e siècle, la Macédoine, dirigée par le roi Philippe II, menace l'indépendance des cités grecques. En dépit de la résistance organisée à l'appel de Démosthène, les Grecs sont vaincus à la bataille de Chéronée en 338. En 322, la démocratie athénienne est abolie : une garnison macédonienne s'installe au Pirée et le régime aristocratique est restauré.

Passé Présent

Le mot **magistrats** désigne dans l'Antiquité tous ceux qui exercent les fonctions de commandement et non les juges comme aujourd'hui.

VOCABULAIRE

► **Demos** : le peuple. Comme en français, le terme désigne à la fois le peuple souverain (le corps civique) et le petit peuple (par opposition aux riches).

► **Stratèges** : magistrats élus exerçant le commandement des armées.

RÉVISER SON COURS

1. Pourquoi l'ouverture de la vie politique aux citoyens les plus pauvres coïncide-t-elle avec une période de guerre ?
2. Pourquoi peut-on parler d'un impérialisme athénien sur les cités alliées ?
3. Pourquoi les défaites militaires subies par Athènes au cours du IV^e siècle av. J.-C. fragilisent-elles le régime démocratique ?

2 La population athénienne au milieu du V^e siècle av. J.-C.

■ Non libres ■ Libres

entre 295 000 et 340 000

esclaves
110 à 150 000

femmes et enfants
de citoyens
110 000

métèques
40 000

citoyens
35 à 40 000

ESCLAVES

Droits : aucun.

Devoirs : obéir à leur maître, servir l'État athénien (esclaves publics).

FEMMES ET ENFANTS DE CITOYENS

Les femmes jouent un rôle essentiel dans la transmission de la citoyenneté et participent à certaines fêtes.

Les garçons doivent effectuer leur service militaire de 18 à 20 ans (éphébie).

MÉTÈQUES

Droits : résider et commercer sur le territoire de la cité d'Athènes.

Devoirs : verser une taxe, le *métoikion* ; financer certains services publics (liturgies) ; servir dans la flotte en cas de guerre.

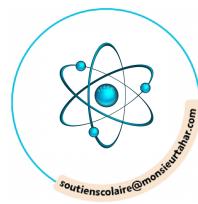
CITOYENS

Hommes nés de deux parents athéniens (loi de 451) et ayant effectué leur service militaire (éphébie).

Droits : siéger dans toutes les institutions et être magistrats.

Devoirs : servir dans l'armée et, pour les plus riches, financer un service public (liturgies).

Rome et son empire



VOCABULAIRE

► **Limes** : frontières de l'Empire romain. Il s'agit soit d'une frontière linéaire clairement délimitée et fortifiée, soit d'une zone tampon à la délimitation approximative.

► **Empire** : régime monarchique qui succède à la République romaine. Le terme dérive d'*imperium* (pouvoir de commandement des plus hauts magistrats) et d'*imperator* (général victorieux).

► **Principat** : régime fondé par Auguste, qui prend le titre de *princeps* (« le premier »). Devient un synonyme d'Empire.

► **République** : régime de Rome de 509 à Auguste, pendant lequel la « chose publique » (*res publica*) est gouvernée par le peuple et le Sénat.

Le sens des mots

Le nom **Empire** avec une majuscule désigne le régime politique et le mot **empire** avec une minuscule un vaste État rassemblant de nombreux territoires sous une seule autorité.

1 Comment devient-on citoyen romain ?

À PARTIR DE 70 AVANT J.-C.

À l'origine, statut réservé aux seuls hommes libres de la cité de Rome puis de l'Italie...

EN 212 APRÈS J.-C.

Enfin, droit conféré à tous les hommes libres de l'Empire par l'édit de Caracalla.

B L'organisation institutionnelle d'un empire territorial

► **Le gouvernement des provinces.** Au sein de l'Empire, l'Italie conserve un statut à part : tous ses habitants sont citoyens. Le reste de l'Empire est divisé en provinces, astreintes au versement d'un impôt, le *tributum*. Les provinces sénatoriales, pacifiées depuis longtemps, ont à leur tête un gouverneur nommé par le Sénat. Les provinces impériales,

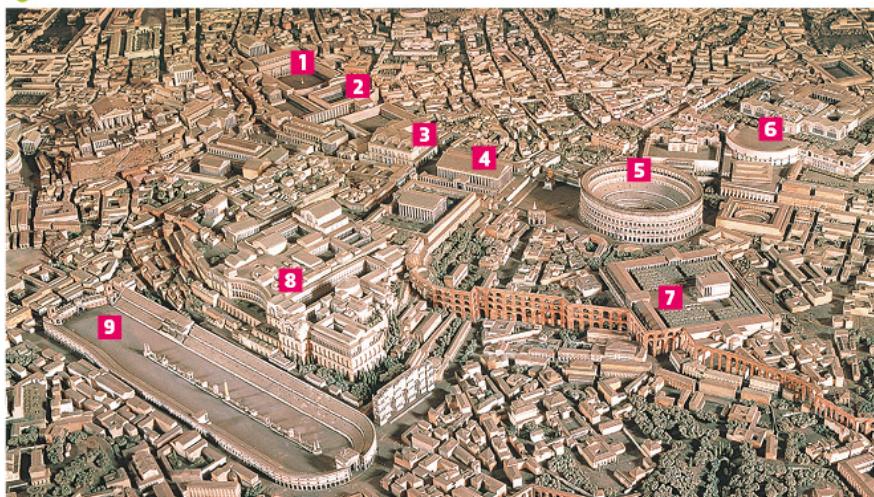
de conquête plus récente, dépendent directement de l'empereur. La sécurité de l'Empire est assurée par une armée permanente stationnée sur le *limes*. Elle est constituée de légionnaires romains et de troupes formées de provinciaux, qui reçoivent la citoyenneté à l'issue de leur service.

■ **Un ensemble de cités.** La cité reste le cadre essentiel de la vie politique et culturelle, notamment dans les régions de culture grecque. Une hiérarchie complexe existe entre les cités. Les habitants des cités de droit romain (Italie et **colonies**) bénéficient tous de la citoyenneté romaine. Dans les cités latines, seuls les anciens magistrats peuvent devenir citoyens romains, les autres habitants ont moins de droits. Enfin, dans les cités pérégrines, c'est-à-dire étrangères, les hommes libres sont des sujets et non des citoyens. Ces distinctions disparaissent avec l'édit de Caracalla en 212 ap. J.-C (doc. 1). Il accorde la citoyenneté à tous les hommes libres de l'Empire, ce qui favorise la **romanisation**.

C Romanisation et brassage des héritages culturels et religieux

- **La ville au cœur de la romanisation.** Dans les colonies comme dans les villes préexistantes, le modèle romain d'urbanisme se diffuse, notamment à travers un plan type (doc. 2 p. 45). Les villes se dotent d'équipements typiques de la civilisation gréco-romaine sur le modèle de Rome : théâtres, amphithéâtres, aqueducs pour acheminer l'eau vers les thermes et les fontaines (doc. 2).
- **Un brassage religieux.** Le **culte impérial** revêt avant tout une dimension politique. Il est le ciment de l'Empire et témoigne de la loyauté des provinces, qui doivent organiser ce culte auquel tous les habitants sont tenus de participer. Mais d'un point de vue strictement religieux, les Romains ne cherchent pas à imposer leurs croyances et divinités. Les cultes locaux restent présents, notamment dans les campagnes. Des sanctuaires pourtant édifiés sur le modèle gréco-romain sont consacrés aux dieux indigènes dans toutes les provinces.
- **Les chrétiens dans l'Empire.** La persécution des chrétiens dans l'Empire, très inégale selon les périodes, n'est pas due à leur croyance elle-même, mais à leur refus de participer au culte impérial, un rite païen. Certains chefs militaires romains voient dans la force spirituelle des chrétiens un moyen de rendre à l'Empire sa cohésion. L'empereur Constantin autorise ainsi la pratique de la religion chrétienne avec l'édit de Milan, en 313 ap. J.-C., puis se convertit à sa mort.

2 Rome, capitale impériale



VOCABULAIRE

- **Colonies :** cités créées par l'État, dont les institutions sont calquées sur celles de Rome.
- **Culte Impérial :** culte dédié aux empereurs et à d'autres membres de la famille impériale, divinisés après leur mort sur décision du Sénat.
- **Romanisation :** influence exercée par Rome sur la vie politique et culturelle des peuples qu'elle a conquis.

Repères

Les droits du citoyen romain

Droits civils :

- Droit de conclure un mariage légal avec une Romaine
- Droit de propriété ou de vendre
- Droit d'entamer une action judiciaire

+ Droits politiques :

- Droit de vote
- Droit d'accès aux magistratures et aux prêtrises
- Droit d'appel devant le tribunal de l'empereur

= Citoyenneté de plein droit

RÉVISER SON COURS

1. Dans quel contexte Auguste prend-il le pouvoir et institue-t-il un nouveau régime ?
2. Comment s'organise la domination romaine sur un empire territorial très vaste ?
3. Quels sont les éléments qui témoignent d'un véritable brassage culturel dans les provinces de l'Empire romain ?

1 Forum de Trajan.

2 Forum d'Auguste.

3 Forum de Vespasien.

4 Amphithéâtre flave (Colisée).

5 Thermes de Trajan.

6 Temple de Claude.

7 Palais impériaux

8 Grand Cirque (Circus Maximus).